



Solutions&Associés

HUISSIERS DE JUSTICE

PAYE	COMPTABILISE
LE 01/12/21	08.393
PAR 7925	
DE 330	

Référence à rappeler
Affaire : HECTARE
c/ CONSTAT BANYULS DELS ASPRES
Vos réfs : Affich. Banyuls dels Aspres Hectare
Nos réfs : 16250/ LG/ LR1

SAS HECTARE

1 Boulevard Kennedy

66000 PERPIGNAN

Nature de l'acte régularisé : Procès-verbal de constat affichage
Signifié le : 26.08.2021

PERPIGNAN, le 27.08.2021

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-joint, en retour, la facture du procès-verbal de constat d'affichage.

Je vous en souhaite bonne réception et vous remercie de procéder au règlement de son coût dans les meilleurs délais.

Il m'est dû suivant détail ci-dessous :

Date	Nature de l'opération	Hors taxe	T.V.A.	Débours	T.T.C.
26.08.21	PV constat affich.	273,21	54,64	2,15	330,00
	Total en euros>>>	273,21	54,64	2,15	330,00

A déduire votre provision :

SOLDE RESTANT DU

330,00

Que vous pourrez me faire parvenir selon le mode de paiement à votre convenance, en vous priant, lors du règlement, de bien vouloir indiquer les références portées en marge.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

HECTARE

DURABLE

1 Boulevard J.F. KENNEDY

66000 PERPIGNAN

04 68 63 64 65

SIREN 851 339 600

François MILLET

SCP MILLET-BOURRET

Immeuble l'Odyssée

36 Avenue Éole, Tecnosud 2

66100 Perpignan

Tél 04 68 34 35 20 | Fax 04 68 35 02 11

contact@solutionsetassocies.com

solutionsetassocies.com

Siret 776 187 296 00046

Merci d'effectuer vos règlements :



- par CARTE BLEUE par téléphone au 04 68 34 35 20
- par VIREMENT BANCAIRE : IBAN FR76 1026 8025 2035 7361 0600 039
- par CHÈQUE à l'ordre de : SCP Millet-Bourret

Membre d'une association de gestion agréée. Le règlement des versements et honoraires par chèque est accepté.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Pour exercer ce droit